

Conférence générale

GC(66)/2
28 juin 2022

Distribution générale
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session ordinaire

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Dispositions concernant la Conférence générale

1. Compte tenu de la déclaration faite par le Directeur général à la réunion du Conseil des gouverneurs, le 24 novembre 2021, concernant les arguments en faveur d'une modification de la date d'ouverture de la 66^e session ordinaire de la Conférence générale, compte tenu également de la décision prise par le Conseil le 26 novembre 2021 de reporter du 26 septembre au 3 octobre 2022 sa réunion suivant la session de la Conférence générale, et comme suite aux consultations menées par le Secrétariat avec les États Membres et les groupes régionaux, les États Membres ont décidé par une procédure d'accord tacite prenant fin le 10 décembre 2021 de reporter du 19 septembre 2022 (date convenue à la 65^e session de la Conférence générale) au 26 septembre 2022 la date d'ouverture de la 66^e session ordinaire de la Conférence générale.
2. Par conséquent, la Conférence générale sera invitée à approuver cette modification à sa réunion d'ouverture, au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire intitulé « Dispositions concernant la Conférence générale ».